

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 12.043**

L'An deux Mille Douze, le 26 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 20 mars 2012

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 20 mars 2012

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme PELTIER représentée par M. QUENTIN  
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. SIMONNET  
Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE  
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

**ETAIT ABSENTE-EXCUSEE** : Mme FAUQUET-MOLL

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Participation aux dépenses de fonctionnement de l'établissement privé  
du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association Ecole Elémentaire  
Sainte Marie/Saint Jean-Baptiste Année scolaire 2011/2012

**RAPPORTEUR** : Mme LECOMTE

**VOTE** : 4 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération n° 11.122 en date du 20 juin 2011, le Conseil Municipal avait fixé à 106 879,96 € le montant de la contribution forfaitaire de la Commune de ROYAN à l'école élémentaire Sainte Marie/Saint Jean-Baptiste, pour l'année scolaire 2010/2011.

Pour l'année scolaire 2011/2012, il est proposé de fixer le montant de la contribution forfaitaire à partir du coût moyen budgétaire par élève des écoles publiques élémentaires de ROYAN.

Pour l'année 2011, le coût moyen budgétaire par élève a été de 1 142,21 € en élémentaire.

La contribution forfaitaire pour l'année scolaire 2011/2012 à verser à l'Ecole Sainte Marie/Saint Jean-Baptiste pour les classes élémentaires serait de :

$$56 \text{ Elèves} \times 1\,142,21 \text{ €} = 63\,963,76 \text{ €}$$

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la législation en vigueur,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- de fixer à 63 963,76 € (Soixante trois mille neuf cent soixante-trois euros soixante seize centimes) le montant de la contribution forfaitaire de la Commune de ROYAN à verser pour l'année scolaire 2011/2012 aux classes élémentaires de l'Ecole Sainte Marie/Saint Jean-Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat.

- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 28 mars 2012

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD